



Numéro 34, 6 avril 2011

Veillez photocopier Pulp Truth recto et verso et faire appel aux équipes de suivi, aux délégués syndicaux ou au réseau d'intervention rapide pour le distribuer en dehors des heures de travail. Veillez à en laisser des copies dans les réfectoires, les salles de repos, etc.

Nous voulons savoir ce qui se passe sur votre lieu de travail. Envoyez vos nouvelles à lbaker@usw.org

Une vidéo sur la sécurité dans le secteur papetier figure maintenant sur le site Internet du papier

Allez à www.usw.org/paperworkers pour regarder la vidéo sur la sécurité du secteur papetier « *Dévoilez les dangers, ne les dissimulez pas* ». Cette vidéo de cinq minutes présente l'enquête sur la sécurité dans le secteur papetier et les solutions proposées par notre syndicat pour résoudre les problèmes que soulève cette enquête. Il s'agit d'une vidéo importante à regarder pour les travailleurs du secteur papetier.

Il est également possible de regarder cette vidéo sur le site www.youtube.com/steelworkers.

Si vous n'avez pas encore pris connaissance des résultats de l'enquête, vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport en communiquant avec le service Santé, Sécurité et Environnement de l'USW au 1 (412) 562-2581 ou en envoyant un courriel à safety@usw.org.

Cinq façons de communiquer avec le secteur papetier de l'USW

Pulp Truth : si vous ne recevez pas ces bulletins, veuillez envoyer votre adresse de courriel privé à Mona Weatherington à mweatherington@usw.org, afin qu'elle vous ajoute à la liste de diffusion électronique. Le bulletin traite principalement de notre campagne sur la sécurité dans le domaine papetier. Nous y publions également de l'information sur le secteur papetier et sur les syndicaux locaux du secteur du papier.

Inscrivez-vous à la liste de diffusion électronique sur la sécurité du secteur papetier :

Envoyez un courriel à uswpaper@usw.org ou à papersafety@usw.org

Site Internet du secteur papetier : sur le site www.usw.org/paperworkers, vous trouverez des renseignements sur notre campagne pour la sécurité dans le domaine papetier; des nouvelles et de l'information sur les secteurs pâte à papier, papier et foresterie; et des rubriques telles que négociations et commerce. S'y trouvent également des numéros actuels et anciens de *Pulp Truth*, *IP Council News*, *GP Council News* et *Out Front This Week*. Le site contient aussi des vidéos sur le secteur papetier ainsi que des photos de travailleurs de ce secteur.

Flickr : regardez les photos que les membres d'USW ont envoyées pour documenter leurs activités syndicales. La galerie de photos des travailleurs du secteur papetier contient trois albums. Allez à www.flickr.com/photos/unitedsteelworkers.

YouTube : www.youtube.com/steelworkers

La réglementation MACT de l'EPA affecte les usines de papier

L'année dernière, après que l'USW et différents groupes du secteur ont exprimé leur inquiétude face à l'impact négatif qu'une réglementation proposée par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency, EPA) aurait sur les emplois de nos membres et les divers secteurs; l'agence a accepté de restructurer ses réglementations.

Cette réglementation sur les chaudières, appelée « MACT » (*Maximum Achievable Control Technology* [technologie de contrôle maximal réalisable]) limite les émissions de polluants atmosphériques dangereux, comme le mercure et le fluorure d'hydrogène, provenant des chaudières industrielles, commerciales et institutionnelles. Cette norme a une incidence sur les usines de papier ainsi que sur les raffineries de pétrole, les usines chimiques et d'autres usines.

Cédant aux pressions d'USW et du secteur, l'EPA a demandé une prolongation de 18 mois afin de recueillir l'opinion des parties prenantes ainsi que des renseignements plus concrets de la part des employeurs concernés pour être en mesure de formuler une réglementation finale appropriée pour les travailleurs américains et toutes les industries USW. L'agence a déclaré que sa norme finale serait sensiblement différente de celle proposée en avril 2010.

Toutefois, le 20 janvier, une cour fédérale a décidé que l'EPA avait 30 jours pour finaliser sa réglementation MACT.

L'EPA a finalisé sa réglementation le 23 février en indiquant qu'elle était convaincue que les règlements finaux étaient représentatifs de l'information scientifique et des données les plus pointues actuellement disponibles. La réglementation a cependant immédiatement donné lieu à un processus de réexamen en raison du délai imposé par la cour et sera soumise encore une fois à l'opinion publique.

Exigences assouplies pour les usines

Les réglementations finales ont conduit à assouplir les exigences de contrôle de la pollution pour les chaudières de grande taille qui consomment certains types de combustibles et pour les petites chaudières qui, selon l'agence, ne contribuent pas dans une mesure importante aux émissions toxiques. L'EPA a abaissé le coût global projeté de conformité à ses taux proposés pour le mercure, la suie et les émissions de plomb de 3,9 milliards de dollars à 2,1 milliards de dollars par an.

Les pressions exercées par l'USW ont eu un impact positif pour le secteur du papier. Parmi les changements apportés à la première proposition de l'EPA, l'agence a décidé que de nombreuses chaudières de grande taille, carburant au bois ou à autre biomasse, n'émettaient pas des niveaux de gaz acides importants et que, par conséquent, celles-ci ne devraient pas être soumises à des contrôles de pollution coûteux comme cela avait été proposé au préalable. Ces chaudières devront être équipées de dispositifs anti-suie, mais pas nécessairement d'épurateurs coûteux. La raison en est que les usines carburant à la biomasse n'émettent pas de grandes quantités de substances dangereuses, comme le mercure, que les épurateurs sont conçus pour collecter.

Les pressions visaient également à inciter l'EPA à utiliser de nouvelles données convaincantes afin de limiter les émissions de manière plus réaliste. En établissant une norme sur les pratiques de travail concernant la mise en route et la fermeture des chaudières, l'EPA a déclaré que dans ces situations, les chaudières n'étaient pas concernées par les limites sur les émissions. Les compagnies dont les chaudières dépassent le seuil d'émissions en raison d'un mauvais fonctionnement ne sont pas non plus tenues de satisfaire cette norme.

Autres changements positifs

L'EPA a regroupé toutes les chaudières à combustible solide, notamment le charbon et les pellets, en une catégorie unique par rapport aux matières particulaires, à l'acide chlorhydrique et au mercure, ce qui rend les limites d'émissions sensiblement plus gérables pour les chaudières à pellets. L'agence a modifié sa définition des chaudières à combustible mixte de façon à ne pas trop pénaliser les chaudières à combustible mixte utilisant des pellets. De nombreuses chaudières à pellets qui consomment du gaz de procédé ne seront pas soumises aux limites sur les émissions. Les limites sur le diméthoxane/furane pour la plupart des types de chaudières, y compris les chaudières à pellets, sont plus clémentes. Par ailleurs, l'agence a limité les données à communiquer concernant les polluants diméthoxane/furane à une seule démonstration de conformité.

L'EPA a également décrété que toutes les chaudières carburant à la biomasse devaient comporter un programme de réglage dans le cadre de la gestion de ces appareils.

Selon l'EPA, ces réglementations permettront de prévenir entre 2 600 et 6 600 décès prématurés par an d'ici 2014, le délai imposé aux compagnies pour exercer leurs activités conformément à ces normes. Elles permettront également d'éviter 4 100 crises cardiaques et 42 000 crises d'asthme par an. Ces protections sanitaires permettront d'économiser entre 23 milliards et 56 milliards sur les coûts liés à la santé.

L'EPA a également mentionné que cette nouvelle réglementation devrait permettre de créer 2 200 emplois permanents, en plus d'effectuer ou de mettre en place des contrôles de pollution.

Annonce de trois conférences régionales sur la santé et la sécurité

Le service Santé, Sécurité et Environnement de l'USW organisera trois conférences régionales en 2011, qui se tiendront à Pittsburgh du 15 au 20 mai, à Atlanta du 11 au 17 septembre et à Phoenix (Arizona) du 25 au 30 septembre.

Nous encourageons le président du comité Santé, Sécurité et Environnement du syndicat local, les représentants à temps complet et les membres du comité à assister à ces conférences. Celles-ci sont également ouvertes à tous les membres des syndicats locaux et à leurs homologues.

Une assemblée plénière se tiendra le lundi et des programmes de formation élargis seront offerts à l'intention des membres du syndicat uniquement.

Inscrivez-vous à la conférence à www.uswtmc.org, sélectionnez l'icône de la conférence et remplissez le formulaire d'inscription en ligne. L'inscription pour les conférences du mois de septembre commencera vers le milieu ou la fin du mois d'avril.

Le nombre de places est limité et les inscriptions seront acceptées sur la base du premier venu, premier servi. Les personnes non inscrites ne seront pas acceptées. Vous devez vous inscrire préalablement en ligne.

Les frais d'inscription à la conférence sont de 400 \$. Le paiement peut être effectué en ligne avec l'une des cartes de crédit principales ou par chèque. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Steelworkers Charitable and Education Organization » et envoyés par courrier avant la conférence à l'adresse suivante : United Steelworkers, P.O. Box 1431, Antioch, TN 37011-1431.

Les membres du syndicat doivent arriver le dimanche, et le personnel de gestion le lundi. Tous les participants doivent s'assurer de ne pas devoir quitter l'hôtel avant 16 h 30 le vendredi en raison de leur voyage de retour.

Pour obtenir des renseignements sur l'hôtel, la logistique, etc., allez à www.uswtmc.org ou communiquez avec Mary Krutz à mkrutz@uswtmc.org.